

# Roubaix, la Ville à votre service



## Container poubelle

- Si votre container poubelle a été brûlé, contactez **SULO** au **0 800 152 337** pour en demander le remplacement (possibilité d'utiliser des sacs durant le délai de réception).



## Compteur électrique ou gaz

- Si votre compteur électrique ou gaz extérieur est endommagé, le propriétaire de la ligne doit le signaler à **ENEDIS** au **09 72 67 50 59** ou à **GRDF** au **09 69 36 35 34** (selon votre opérateur).



## Problèmes et nuisances

- Pour signaler tout acte nuisant à la propreté des rues, à la circulation des piétons ou des voitures, à l'éclairage des rues, à la sécurité d'un mobilier urbain, etc. (exemples : dépôt sauvage, matériel défaillant, tag), contactez **Vivacité** au **0 801 90 78 73**.



## Sécurité

- En cas de problème d'insécurité liée aux personnes ou aux biens privés, merci de contacter le **CSU (Centre de Supervision Urbaine)** au **03 28 09 95 34**.

## Nous contacter :

Service commerce  
T. 03 59 57 32 00

[service-commerce@ville-roubaix.fr](mailto:service-commerce@ville-roubaix.fr)

L'Avant-Poste, 33 bd du Général Leclerc



VILLE DE  
**ROUBAIX**

# Aides aux commerçants et artisans

## Dispositifs portés par l'État

- **Reports de charges sociales et fiscales** qui peuvent être demandés
- **Des conseillers départementaux aux entreprises en difficulté** pour répondre et accompagner individuellement les entreprises en difficulté et en recherche d'information :  
**Pour le Nord** : Valérie DOSIMONT, [codefi.ccsf59@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:codefi.ccsf59@dgfip.finances.gouv.fr)  
03 20 62 42 36 ou 06 03 44 48 69
- **Prolongation des soldes jusqu'au 1er août 2023**

## Dispositifs portés par les banques et assurances

- Les professionnels touchés doivent effectuer leur déclaration de sinistre ou de perte d'exploitation le plus vite possible, auprès de leur assureur, avec la possibilité de délais supplémentaire pour le faire.
- Au préalable, il est souhaitable de porter plainte et nous vous conseillons vivement de vous rendre sur le site <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/> pour accélérer les démarches.
- Les assureurs se sont engagés à faire parvenir les indemnisations le plus rapidement possible
- Les assureurs s'engagent à réduire au maximum le montant des franchises sur les indemnisations par les assurances
- Les banques sont appelées à faire preuve de la plus grande compréhension vis-à-vis des échéances bancaires

## Toutes les aides

- **Aides de la Région** : Possibilité de débloquer, sous conditions, une avance remboursable pour faire face aux dommages subis, retrouvez plus d'informations sur le site <https://www.hautsdefrance.fr/emeutes-aide-commerçants-artisans/> ou en contactant le 03 20 63 79 00
- **Aides de l'État** : <https://www.economie.gouv.fr/commerces-degrades-mesures-destinees-professionnels-impactes#>
- **Aides de la CCI Grand Lille** : 2 conseillers à disposition des commerçants et entreprises pour répondre à leurs questions et les aider au besoin dans le montage de leurs dossiers :

**Werner LEGRAND-MONTIGNY** (Conseiller Commerce), T. : 06 25 20 10 61  
[w.legrand-montigny@grand-lille.cci.fr](mailto:w.legrand-montigny@grand-lille.cci.fr)

**Julien RINGARD** (Conseiller Finance)  
T. : 06 02 13 05 46  
[j.ringard@grand-lille.cci.fr](mailto:j.ringard@grand-lille.cci.fr)